

Monsieur le Directeur général,

Cher Monsieur FUNCKEN

J'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt de votre courrier de revendications pour les élections 2019 et je vous remercie de la confiance que vous nous témoigniez en nous l'adressant.

La transition de notre société vers un mode de vie plus respectueux de la nature et la lutte contre l'érosion de la biodiversité constituent l'un des défis majeurs de notre génération. Ils demandent une mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société et la mise en œuvre, par les pouvoirs publics, d'une stratégie globale tant au niveau local que mondial.

Pour le cdH, les actions en faveur de la biodiversité doivent s'envisager dès le niveau local. Pour ce faire, nous avons déposé, dans les assemblées parlementaires régionales, une proposition de décret visant à l'instauration d'un Plan local d'action climatique. L'une des ambitions de cette politique climatique locale est de mener des actions en faveur de la biodiversité. Faute d'avoir obtenu les soutiens d'autres formations politiques, le texte n'a pas pu être adopté avant le terme de cette législature mais nous entendons bien redéposer cette proposition dès le début de la prochaine législature.

Au niveau des exécutifs régionaux, de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre par les Ministres cdH afin de favoriser la biodiversité. Au nombre de celles-ci, on peut relever : la finalisation du réseau Natura 2000 ; le lancement du projet Génération terre, qui vise à réduire drastiquement l'usage des produits phytopharmaceutiques en intégrant les agriculteurs dans la démarche dès la réflexion (top-down) ; la coupole Réseau Wallonie Nature, regroupant toutes une série d'actions concrètes : Ose le vert, Cimetière Nature, le Plan Maya,... ; l'adoption d'un nouveau Plan wallon de réductions des pesticides (PWRP) ; l'interdiction de l'usage du glyphosate et des néonicotinoïdes ; l'adoption de nouvelles législations relatives à la gestion de la forêt de Soignes, à la protection des ressources en eau dont les cours d'eau (bandes tampons), aux plantes invasives ; un plan triennal de recherches agronomiques mettant l'accent sur la réduction des produits phytopharmaceutiques et des intrants de manière générale ; la poursuite et le renforcement du plan Stratégique bio ; la mise en place du Réseau loup qui assure la gestion du retour du loup dans notre région.

Enfin, à l'initiative du Ministre de la Nature, des Ateliers de la biodiversité se sont tenus ce printemps. Réunissant l'ensemble des acteurs de ce domaine, ils ont permis de l'élaboration de plus de 400 recommandations qui ont été communiquées à l'ensemble des formations politiques. Dès l'entame de la prochaine législature, le cdH entend poursuivre cette dynamique en déclinant ces recommandations en actions concrètes.

L'enjeu des cinq prochaines années sera de poursuivre et d'amplifier ce mouvement. Nos propositions en la matière permettent de rencontrer les revendications que vous nous soumettez :

### ***1. Biodiversité, Climat***

OUI. Organisés à l'initiative du Ministre COLLIN, les Ateliers de la biodiversité viennent de présenter leurs recommandations, celles-ci doivent servir de base à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en faveur de la préservation de la biodiversité. En parallèle, l'ensemble des entités de notre pays doivent s'engager en faveur d'une politique climatique ambitieuse. Le plan national énergie-climat a pu être conclu grâce à la détermination de la Ministre FREMAULT, il constitue un premier pas mais ses objectifs doivent être revus à la hausse pour tendre vers une neutralité carbone à l'horizon 2050.

### ***2. Une réforme fondamentale de la Politique agricole***

OUI. La transition de notre modèle agricole européen, afin de répondre aux défis climatique et environnemental, sera un des enjeux essentiels de la prochaine PAC. Afin de pouvoir répondre à ces défis, le cdH plaide pour une PAC dotée d'un cadre financier pluriannuel suffisant afin de permettre d'accompagner les agriculteurs dans cette évolution.

Cette PAC doit viser la souveraineté alimentaire de l'Europe, tel que précisé dans le premier article du Code wallon de l'agriculture à l'initiative du cdH en 2014.

A l'initiative des Ministres DI ANTONIO et COLLIN, la Wallonie s'est dotée de scénarios pour une agriculture moins dépendante des intrants et des pesticides et d'une stratégie « Manger demain » visant à plus de durabilité dans notre système alimentaire.

La nouvelle PAC et sa déclinaison en Wallonie doivent être l'occasion d'assurer cette transition, de renouer les liens entre les agriculteurs et les citoyens-consommateurs, avec des circuits plus courts permettant un revenu décent aux agriculteurs et un respect de l'environnement.

### ***3. En route vers la Wallonie Bio !***

OUI. Dès 2013, la Wallonie, à l'initiative du Ministre Di Antonio, s'est dotée d'un Plan stratégique bio. Les objectifs de celui-ci ont été revus à la hausse, en 2017, à l'initiative du Ministre Collin. Pour le

cdH, il faut poursuivre cette dynamique avec pour objectif d'atteindre 25% de la surface agricole utile en 2030 et une part de marché des produits bio tendant vers les 10%.

Parallèlement, les produits issus de notre production doivent être valorisés au travers des circuits courts, afin de permettre de retisser le lien entre le consommateur et le producteur.

#### ***4. 7% d'espace pour la nature dans chaque ferme***

OUI. Aujourd'hui 1 agriculteur wallon sur 2 adhère déjà volontairement à des mesures agro-environnementales. Il faut poursuivre les incitations en la matière afin de parvenir à cet objectif. Le rapport de la Commission du 29 mars 2017 sur la mise en œuvre des Surface d'Intérêt Ecologique (SIE) a conclu que le pourcentage global des SIE déclarées sur les terres arables est près de deux fois supérieur aux 5% requis actuellement au niveau des exploitations. L'analyse indique que l'accent doit être mis avant tout sur la qualité des différents types de SIE et pas seulement sur leur quantité.

La prochaine PAC constitue un tournant majeur et auquel nous sommes particulièrement attentifs. Une réforme globale des mesures environnementales est proposée avec la mise en place des éco-schemes. Il sera essentiel de se focaliser sur l'efficacité de mesures prises afin de veiller à leur efficacité pour la préservation de la biodiversité.

#### ***5. 1000 hectares de réserves naturelles par an***

OUI. Sous cette législature la superficie des espaces réservés a continué à augmenter. 84% de la surface totale du réseau Natura 2000, 221.000ha, a été désignée grâce à l'adoption des arrêtés de désignation de 188 sites. Une plus-value incontestable pour la protection de la biodiversité wallonne. Les sites Natura 2000 s'inscrivent dans une large dynamique en intégrant l'homme dans son principe d'évolution tout en prévoyant, les moyens nécessaires à leur restauration. En l'espace de 5 ans, 52 réserves naturelles domaniales supplémentaires (1.274 ha), 21 réserves naturelles agréées – (330 ha), 5 réserves forestières (182 ha) pour un total de 231 réserves naturelles domaniales réparties sur 9.819,29ha, de 173 réserves naturelles agréées établies sur 3.235 ha ! Des espaces préservés qui représentent la superficie de 285.000 terrains de foot ! C'est un véritable maillage écologique et une mise en réseaux des sites naturels qui participent à une augmentation du potentiel d'accueil de la vie sauvage en Wallonie. Ce processus doit être poursuivi et amplifié.

## **6. Adopter le réseau écologique wallon**

OUI. Le Schéma de développement du territoire (SDT) reconnaît et prend en compte un réseau écologique fort. Il constitue une étape importante dans la préservation de notre territoire. L'adoption prochaine de celui-ci permettra de prolonger cette politique au travers de la structure écologique principale. Nous entendons développer un réseau écologique efficient, notamment en milieu urbain, afin d'assurer la continuité de la trame verte et bleue. Il conviendra également d'utiliser les outils de l'aménagement du territoire, notamment au niveau local, afin de régénérer la biodiversité et préserver les espèces vulnérables.

## **7. Restaurer Natura 2000**

OUI. Au cours de cette législature, le processus de désignation du réseau Natura 2000 a pu être mené à son terme, grâce à l'action du Ministre COLLIN. L'étape suivante est de mettre en œuvre le processus de restauration en prévoyant les moyens nécessaires à celle-ci. Le réseau devra être complété en intégrant les terrains proposés d'initiatives par leur propriétaire si ceux-ci sont susceptibles d'apporter une réelle plus-value au réseau écologique. Il faut veiller également à créer des passages en biotopes (Loi de Humbolt : plus un biotope est étendu, plus il contient d'espèces différentes).

## **8. Au secours des pollinisateurs**

OUI. Avec le Plan MAYA lancé en 2011, l'objectif est de renforcer les populations d'abeilles et d'insectes butineurs en Wallonie, à travers toute une série d'actions permettant de leur assurer le gîte et le couvert.

Le projet « commune MAYA » vise à soutenir l'activité apicole à l'échelle du territoire communal mais surtout à maintenir ou à restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs.

Nous avons pu adopter des mesures en faveur des pollinisateurs également via la récente interdiction de l'usage des néonicotinoïdes, Nous devons poursuivre et amplifier cette dynamique, notamment au travers des recommandations des Ateliers de la biodiversité.

## **9. Améliorer la résilience de la forêt aux changements climatiques**

OUI. A l'initiative du Ministre COLLIN, la Wallonie s'est engagée aux côtés de la Société Royale Forestière afin de soutenir le projet « Arboretums 125 ans ». Ce projet a l'ambition de trouver des solutions aux différents défis posés par les changements climatiques. Un projet de revalorisation des arboretums publics a également vu le jour. De plus, la prime à la replantation a été étendue à l'ensemble de la Wallonie afin d'encourager les petits propriétaires à ne pas délaisser les surfaces mises à blanc. Enfin de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre afin d'assurer un reboisement intelligent de la Wallonie qui favorise la biodiversité, la mixité des essences et des âges des plantations dans nos forêts publiques comme privées.

Un nouveau Plan Quinquennal de recherches forestières a été adopté par le Gouvernement wallon. L'objectif du Plan quinquennal de Recherches forestières wallon est d'assurer l'acquisition de données et de connaissances scientifiques, à caractère fondamental et/ou appliqué, nécessaires à la définition de la stratégie forestière régionale, à la production d'outils et de recommandations de gestion ou de réponses circonstanciées à toute question ayant une incidence directe sur l'adaptabilité et les performances de l'écosystème forestier.

En particulier, le Plan quinquennal de Recherches forestières comporte un axe de recherches sur le maintien et l'amélioration de la capacité d'adaptation et la résilience des écosystèmes forestiers face aux changements globaux.

#### ***10. Revoir la loi sur la chasse et rétablir l'équilibre forêt/faune sauvage***

OUI. L'augmentation des densités du grand gibier, en particulier les sangliers, est un phénomène observé dans de nombreux pays européens. Les causes sont multiples (hiver plus doux...) et la responsabilité ne peut être attribuée au seul nourrissage artificiel. La Wallonie, à l'initiative du Ministre COLLIN, a allongé la période de la chasse aux sangliers avec pour objectif de réduire de 50% la population à l'horizon 2020. Les résultats de l'année cynégétique 2018-2019 montrent une augmentation des prélèvements de 30% et indiquent que l'allongement de la période de chasse porte ses fruits.

Au-delà la réduction rapide des surdensités, le cdH souhaite la tenue de « Tables rondes de la chasse » qui permettront de réunir l'ensemble des acteurs (chasseurs, agriculteurs, environnementalistes...) afin de débattre des enjeux de la chasse (nourrissage...) et aboutir, à l'instar des Ateliers de la biodiversité, sur des recommandations afin permettre une gestion équilibrée de la faune sauvage et de la forêt.

### ***11. Pas d'éoliennes en forêt***

Afin de lutter contre le changement climatique, la Wallonie doit augmenter la capacité installée des éoliennes avec un objectif de production de 3.800 GWh par an à l'horizon 2020. Toutefois l'identification de nouveaux emplacements est rendue particulièrement difficile du fait de la densité de peuplement de notre territoire et des contestations fréquentes des riverains devant la justice. L'implantation d'éoliennes en forêt est strictement encadrée par le CODT et ses arrêtés d'exécutions (interdiction d'installations dans un périmètre reconnu en vertu de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, distance maximale de 750 mètres de l'axe des principales infrastructures de communication, en dehors d'un peuplement de feuillus au sens du Code forestier). Les lieux sélectionnés se situent dans des zones de faible intérêt biologique et où l'impact sur la faune est limité. Par ailleurs, la Wallonie s'est dotée d'un Fonds budgétaire de protection de la biodiversité qui est alimenté par les produits résultants des compensations financières en matière de biodiversité et permet de mener des actions en faveur de la conservation, la restauration et l'amélioration d'habitats et de milieux propices à la biodiversité.

### ***12. Un plan de gestion du loup***

OUI. Dès mai 2017, alors que les indications du retour prochain du loup se multipliaient, la Wallonie a été la première région du pays à se doter d'un outil de gestion de cette réintroduction avec le Réseau Loup. Coordonné par le SPW, via les départements de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) et de la Nature et des Forêts (DNF), il regroupe de nombreux partenaires (ULiège, milieux naturalistes, représentants de la chasse et des éleveurs). Le Réseau Loup assure la gestion du retour du loup dans notre région afin que celui-ci se passe dans les meilleures conditions possibles.

### ***13. Arrêt de l'artificialisation des sols en Wallonie à l'horizon 2050***

OUI. Grâce à l'adoption et la mise en œuvre du Code du développement territorial (CODT), la Wallonie dispose d'un outil permettant de limiter l'urbanisation et de densifier les villes notamment via les projets Quartier nouveaux et les friches à réhabiliter. Dans le même esprit, la nouvelle politique de développement des zonings industriels, initiée par les Ministres PREVOT et DI ANTONIO, met l'accent sur la modernisation des sites existants, au travers du « revamping », et la reconversion des friches existantes, plutôt que sur la création de nouveaux sites sur des terres agricoles.

Avec l'adoption prochaine du Schéma de développement territorial, la Wallonie se fixe pour objectif d'atteindre un stop béton à l'horizon 2050.

#### ***14. CHB, c'est Non !***

Oui. Le Ministre Di Antonio a confirmé que le projet de liaison CHB n'est pas inscrit dans le Plan infrastructures 2019-2024. De plus, le 30 avril 2019, la Parlement de Wallonie a adopté une motion demandant au Gouvernement de geler la mise en œuvre de CHB tant que le tram et le Réseau express liégeois n'auront pas été réalisés. A l'issue de la réalisation de ces deux infrastructures, il est demandé au Gouvernement de réaliser une actualisation du Plan Urbain de Mobilité (PUM) couplé à une étude sur l'impact climatique des projets routiers à éventuellement mener.

#### ***15. Des lignes électriques inoffensives pour les oiseaux***

Oui. Nous continuerons à encourager les collaborations entre ELIA et les différentes associations, dont la vôtre, afin de sécuriser les lignes électriques.

Demeurant à votre disposition afin de continuer à débattre des nombreux thèmes liés à la préservation de notre espace naturel en Wallonie, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, cher Monsieur FUNCKEN, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.